

Investigation en cours sur les PFAS : une campagne d'investigation dans le Rhône sollicitée par la fédération départementale.

Depuis le 12 mai dernier et la diffusion d'Envoyé Spécial, la DREAL sollicite une investigation sur les espèces piscicoles sur une analyse des taux de composés fluorés.

Tout commence après la diffusion sur France 2 de l'émission Envoyé Spécial réalisée en collaboration avec Vert de rage le 12 mai dernier. L'entreprise Arkema, industriel de la chimie et du plastique, est ciblée par l'enquête menée par les journalistes de France 2 qui

évoquent la présence de taux anormalement élevés de perfluorés dans les environs de la Vallée de la chimie lyonnaise (secteur Pierre Benite). Une contamination manifeste de l'écosystème aquatique est démontrée par des chercheurs cités dans le reportage.

Prévention et mobilisation immédiate sur les secteurs du Rhône

Une alerte est immédiatement posée par la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Rhône et de la Métropole de Lyon (FDAAPPMA 69), directement concernée. L'ARPARA a également informé et mobilisé les acteurs institutionnels régionaux de la situation. Si le cadre de la contamination par les PCB posait déjà des interdictions de consommation sur le Rhône en aval de Lyon pour les espèces telles que anguille, barbeau, brème, carpe, silure, chevesne, et brochets >2,5kg, la fédération recommande dès les premières révélations de France 2 de *"ne pas consommer de poissons issus des zones contaminées des secteurs du Rhône en aval du barrage de Pierre*



Bénite et du Garon en aval de Brignais".

Une demande d'analyses sur les espèces piscicoles

La Fédération demande immédiatement aux services de l'État de procéder à des analyses de composés fluorés sur

les poissons dans les cours d'eau impactés par la pollution. La Fédération participe alors à la construction du protocole: *"les espèces retenues pour les analyses sont connues pour leur potentiel à accumuler les PFAS (barbeau, goujon...), et certaines font bien partie des poissons consommés par les pêcheurs (ex : perche, gardon...), avec différentes classes d'âge étudiées"*. Cette investigation ciblée doit permettre des comparaisons avec les données historiques sur plusieurs sites afin de cerner l'importance et l'étendue de la contamination et son évolution dans le temps.

La Fédération a conduit les premières opérations de prélèvement à la demande de la DREAL, avec l'appui de différentes structures de la pêche concernées. Les échantillons prélevés sont désormais dans un laboratoire d'analyse.

Résultats à suivre... avec une pollution qui si elle se confirmait viendrait impacter bien au-delà du simple département du Rhône. L'ARPARA et les fédérations de la région restent mobilisés.

Retrouvez les précédentes Newsletters et l'Actualité sur

www.peche-auvergne-rhonealpes.fr

